OBJECTIFS



Incendie – Extincteur – Secourisme – SST - Défibrillateur

Communication – Management – Formation de formateur

Habilitation « Fred Maurice Formation » N° 1488960/2020/SST-01/O/03

FORMATION SST

Formation Initiale

MAJ 15/12/2024



DUREE : 14h de face à face pédagogique - INTERVENNANT : Formateur habilité INRS

PUBLIC: Tous salariés de l'entreprise - Nbre de PARTICIPANTS: 4 à 10 - Tarif: Sur devis



La formation de Sauveteur Secouristes du Travail s'adresse à tous les salariés afin de répondre aux obligations du code du travail.

A l'issue de la formation le stagiaire est capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s)
- ◆ Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.





Il s'agit d'une formation essentiellement pratique, personnalisée à l'entreprise et conforme au référentiel SST INRS

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation :

- Des simulations de situations dangereuses sont mises en place afin d'identifier des dangers et mettre en place la protection nécessaire.
- Les gestes de premiers secours sont montrés puis entièrement expliqués dans le détail.
- Les gestes de premiers secours sont pratiqués par le groupe, guidé pas à pas par le formateur SST, pour en intégrer progressivement la technique.
- Chaque participant a l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble de la conduite à tenir sur des cas concrets (mises en situation).

INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (ou les) victime(s)
- Alerter ou faire alerter
- Secourir la victime de manière appropriée

LES COMPÉTENCES SST AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer des situations dangereuses les personnes désignées au sein de l'entreprise











Un certificat SST valide 24 mois sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques.



